



CTL du 04/10/2016

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. JOUVE, M.RAYMON , M.PAILLET, M. GARBUNOW, Mme GIGUET, Mme JBIRANE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), Mme BESSON-BRILLANT (S),

CGT-FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S), M. ANTONY (S)

SOLIDAIRES FINANCES : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. MOISSINAC (F.O.)

F.O. fait une déclaration liminaire.

M. JOUVE, considérant que les sujets évoqués relèvent du national, n'apporte pas de réponse à cette déclaration.

La CGT Finances Publiques lit sa déclaration liminaire qui est retranscrite en dernière page.

M. JOUVE estime que le dialogue social est de qualité, les organisations syndicales sont consultées « pour avis » quand nécessaire.

M. BRUN (CGT) fait remarquer que cette réponse est la démonstration même de l'absence de dialogue social.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 16 juin 2016 :

Le PV est adopté à l'unanimité sous réserve d'une modification demandée par F.O.

II – Information sur le nouvel organigramme de la DDFIP (pour information) :

M. BRUN (CGT) s'interroge sur l'efficacité de ce nouvel organigramme, le précédent ayant été perçu par nos collègues comme illisible. Celui-ci permettra-t-il d'identifier facilement l'interlocuteur direct susceptible d'apporter les réponses et l'expertise attendues par les agents ?

M. JOUVE estime que oui.

M RAYMON, malgré quelques problèmes d'attribution de mails, considère que ce n'est pas la plus mauvaise organisation qui existe ! D'autres départements nous l'envient.

M. PAILLET confirme.

III – Bilan de la notation 2016 (pour information) :

M. JOUVE indique qu'aucun agent n'a été pénalisé au cours de la campagne de notation 2016. Il y a eu 3 recours hiérarchiques (1A, 2B) qui ont débouché sur 3 recours en CAP locales puis à un recours en CAP Nationale pour le cadre A.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la CGT est opposée à ce système de notation qui est basé sur l'arbitraire. Par anticipation, la CGT est également opposée à la mise en place du nouveau système (PPCR) qui instituera le fait du prince.

M. JOUVE répond que l'administration ne pratique pas le fait du prince dans la gestion des agents.

IV – Le DUERP 2015/2016 et le PAP 2016 (pour information) :

Mme JBIRANE indique que le DUERP est le condensé des 417 points remontés par les services. L'harmonisation effectuée a permis de présenter 387 points au groupe de travail chargé d'élaborer ce document qui au final comporte 203 risques.

Ce même groupe de travail a élaboré le Programme Annuel de Prévention (PAP) qui comporte 52 mesures de prévention à mener en 2016.

Ce PAP validé par M. MORICEAU a été adopté en CHSCT du 7 avril 2016.

M. HINDERSCHID ne peut que relire ce qui a été dit l'an passé au cours du CTL traitant du même sujet: « il rappelle l'opposition de la CGT aux modifications d'établissement du DUERP qui ne doit impliquer les agents qu'une année sur deux. Les remontées des services tendent à montrer que les agents ne sont pas réellement sollicités.

Il note l'absence dans le programme de prévention d'actions qui prennent en compte les risques psychosociaux, les risques organisationnels et la charge de travail. C'est la conséquence du manque d'intérêt que porte la direction à l'élaboration et aux suites données à ce DUERP qui nécessiterait que le budget du CHSCT ne soit plus considéré comme un budget subsidiaire ».

M. BRUN (CGT) fait de même en rappelant qu'« il constate que l'administration considère le DUERP comme une obligation administrative dont elle confie la construction et la gestion à l'assistant de prévention et qu'elle présente un programme annuel de prévention pour se donner bonne conscience ».

Ils rappellent que « le DUERP devrait être un outil de compréhension du travail réel et en conséquence des risques professionnels. Ils s'interrogent du manque d'adéquation avec le tableau de veille sociale qui montre une dégradation régulière des indicateurs dans le domaine « santé, sécurité et conditions de vie au travail ».

M. JOUVE affirme que la construction du PAP est du domaine du groupe de travail issu du CHSCT.

M. BRUN (CGT) rejette le dévoiement des groupes de travail, l'administration en faisant des lieux de décisions au détriment des instances. Ce n'est pas la conception du dialogue social portée par la CGT.

V- Le point sur l'exécution du budget au 31 août 2016 (pour information) :

M. GARBUNOW présente le document retraçant l'exécution budgétaire au 31 août 2016. Il indique que la dotation sera inférieure à celle qui était prévue de 54.000 € au titre de l'effort de solidarité.

Des efforts ont été faits dans certains domaines notamment la reprographie et le renouvellement du matériel informatique. Ceci associé à la variable d'ajustement qu'est l'affranchissement permet de construire un budget équilibré mais fragile.

M. BRUN (CGT) rappelle qu'à la présentation du budget, la direction locale se félicitait de son volume constant par rapport à l'année précédente. Les élus CGT dénonçaient la manœuvre qui déboucherait inéluctablement sur une baisse des dotations en cours d'année, preuve en est faite aujourd'hui. La finalité n'est pas de construire un budget équilibré mais de donner les moyens nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions.

M. GARBUNOW indique qu'il a été nécessaire de monter des co-financements avec les collectivités et de faire prendre en charge un certain nombre d'opérations par le CHS.

M. HINDERSCHID (CGT) regrette que le CHS soit pris en otage et soit obligé de pallier aux insuffisances du budget départemental en prenant en charge des dépenses qui ne lui incombent pas.

M. JOUVE répond que les décisions du CHS n'ont pas à être discutées ici.

M. HINDERSCHID (CGT) agacé, réaffirme la pertinence de la déclaration liminaire des élus CGT. Depuis le début de la séance, les seules réponses apportées par la direction consistent à dire que le sujet ne relève pas de la compétence des CT, ne relève pas de la gestion locale, ne relève pas de l'ordre du jour. C'est une drôle de conception du dialogue social. À poursuivre dans cette voie, cette réunion risque de se finir en « eau de boudin ».

M. JOUVE explique que le budget étant contraint, il cherche de nouvelles pistes d'économies pour exercer nos missions dans les meilleures conditions possibles.

M. BRUN (CGT) s'interroge sur ce que signifie « les meilleures conditions » et constate, encore une fois, que pour la direction: « c'est pas plus mal que si c'était pire » !

VI – Créations de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017 (pour information) :

M. RAYMON nous signale que 2 nouvelles communes ont été créées par arrêté préfectoral avec effet au 1^{er} janvier 2017, soit :

– Neussargues en Pinatelle, constituée des actuelles communes de Celles, Chalinargues, Chavagnac, Neussargues-Moissac et Ste Anastasie

dont le comptable sera le trésorier de Murat y compris pour le recouvrement de l'impôt

– et celle de Neuvéglise sur Truyère, constituée des actuelles communes de Lavastrie, Neuvéglise, Oradour et Sériers dont le comptable sera le trésorier de Chaudes-Aigues. Pour le recouvrement de l'impôt, le secteur géographique de la commune d'Oradour reste de la compétence du SIP de St-Flour.

VII – Le point sur les travaux du bâtiment Q (pour information) :

M. GARBUNOW fait le point sur l'avancement des travaux au bâtiment Q. Il indique que les délais sont respectés. Le relogement est prévu fin janvier.

Les trois structures d'origine retrouveront leur emplacement initial. Toutefois, le bâtiment va s'enrichir de la présence de nouvelles structures, telles de la BDV, du PCE et du PCR. Le CIO rejoindra le 3^{ème} étage du site.

M. BRUN (CGT) demande ce qui a été fait pour régler les problèmes d'odeurs émanant du vide sanitaire.

M. GARBUNOW répond que le problème a été réglé et que les planchers vont être intégralement refaits.

M. BRUN (CGT) demande comment sera organisé l'accueil du nombreux public du CIO.

M. JOUVE indique que ce sujet sera évoqué lors de la réunion de tous les services dont la DASEN le 10 octobre.

M. BRUN (CGT) remarque qu'une information auprès de tous les agents est prévue et demande préalablement que tous les membres du CHSCT visitent le site.

M. JOUVE répond que ce n'est pas prévu mais indique que cela relève d'une décision du CHS.

M. BRUN (CGT) précise que les agents du pôle enregistrement ne rejoindront pas ce bâtiment.

M. PAILLET confirme que ce sera le cas après la création du SPFE.

M. BRUN (CGT) demande où en sont les démarches, promises par la direction locale, auprès de la ville d'Aurillac afin de donner la priorité aux agents désirant une carte d'abonnement au parking Paul Doumer.

M. PAILLET répond que rien n'est fait pour l'instant et que rien ne sert de s'y prendre trop tôt.

VIII– Questions diverses (pour information) :

M. HINDERSCHID (CGT) demande si conformément aux engagements de M MORICEAU lors du CTL du 16 juin 2016 des salles dédiées à l'e-formation ont été installées sur Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.

M. PAILLET répond que rien n'est fait.

M. HINDERSCHID (CGT) souhaite qu'il soit fait un point sur l'intégration de l'apprenti à la trésorerie d'Aurillac Banlieue.

Mme GIGUET répond qu'il est prématuré de dresser un premier bilan.

M. BRUN (CGT) voudrait avoir la certitude qu'il a été embauché sous un statut d'apprenti et non pas dans l'optique de lui faire réaliser des tâches de vacataires.

M. RAYMON répond que le but de l'apprentissage, c'est bien d'apprendre en travaillant.

M. HINDERSCHID (CGT) demande quelles sont les restructurations que la direction locale envisage.

M. JOUVE répond qu'un tel sujet ne peut pas faire l'objet d'une question diverse et qu'il sera mis à l'ordre du jour du prochain syndicale en font la demande.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h30.

Les élus CGT, par la déclaration liminaire à ce CTL, tiennent à souligner la dégradation du dialogue social au sein des instances. Cette démarche vise à inverser cette tendance. Le déroulement de la séance d'aujourd'hui et les réponses, des plus lapidaires et fallacieuses, apportées, prouvent que la direction locale n'a que faire du dialogue social et qu'elle démontre, par là même, son mépris de l'ensemble des agents du département.



Déclaration liminaire des représentants CGT Finances Publiques au Comité Technique Local du 4 octobre 2016

Monsieur le Président,

Il nous est agréable de constater que vous avez enfin daigné répondre favorablement à la demande, maintes fois répétée, de la CGT concernant la journée d'accueil des nouveaux arrivants dans le département.

Force est de constater que la satisfaction manifestée par les agents, les partenaires sociaux et les organisations syndicales démontre la nécessité d'organiser cet accueil sur une journée. Pour atteindre la perfection, il suffirait de définir un créneau horaire pour chaque intervenant. Cela reste cependant une avancée mineure dans l'amélioration du dialogue social.

En effet, nous sommes aujourd'hui obligés de renouveler nos demandes concernant le fonctionnement du Comité Technique Local.

D'une part, nous demandons de planifier les CTL sur une journée complète lorsque l'ordre du jour est important (8 points aujourd'hui) ;

d'autre part, nous considérons que l'ensemble des points à l'ordre du jour doivent être soumis à l'avis des personnels.

La circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 prévoit, dans son article 34, que les organisations syndicales soient consultées et s'expriment par un vote sur les huit domaines suivants :

- l'organisation et le fonctionnement des administrations
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- les règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire
- les évolutions technologiques et méthodes de travail et leur incidence sur les personnels
- les orientations en matière de politique indemnitaire et ses critères de répartition
- la formation, le développement des compétences et qualifications professionnelles
- l'insertion professionnelle
- l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre les discriminations.

Vos efforts en matière d'amélioration du dialogue social iront-ils jusqu'à transformer les points présentés « pour information » à l'ordre du jour de ce présent CTL en points « pour avis » ?

Cela permettrait que cette instance soit réellement un espace de décisions, comme le revendiquent les élus CGT Finances Publiques.